

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Session 2017

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ÉPREUVE DU VENDREDI 16 JUIN 2017

Série : Sciences et technologies de la santé et du social

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{re} partie.

10 points

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2nde partie.

10 points

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1 à 12.
L'annexe page 12/12 est à rendre avec la copie d'examen.

PREMIÈRE PARTIE

Questions d'histoire

1. Citez deux dates clés de la Guerre froide et précisez à quels événements elles correspondent. **(2 points)**

2. Choisissez parmi les définitions suivantes, celle qui s'applique le mieux à la notion de décolonisation. **(1 point)**
 - a) Population qui s'oppose de manière violente à un État dominateur.
 - b) Processus politique par lequel un peuple colonisé devient indépendant.
 - c) Situation de domination d'un État sur un autre.

3. Montrez que la France connaît aujourd'hui une crise de la représentation démocratique. **(2 points)**

Questions de géographie

4. Pourquoi peut-on dire que la division internationale du travail est au cœur de l'actuelle mondialisation ? **(2 points)**

5. Donnez une définition de la francophonie. **(1 point)**

6. Localisez et nommez sur la carte fournie en **annexe p.12** deux des plus grandes façades maritimes mondiales et deux villes mondiales. **(2 points)**

SECONDE PARTIE

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices.

Exercices portant sur les sujets d'étude du programme d'histoire.

Exercice 1. Sujet d'étude : l'Algérie de 1954 à 1962.

Document 1 : Discours du général de Gaulle sur l'autodétermination de l'Algérie, 16 septembre 1959.

Devant la France, un problème difficile et sanglant reste posé : celui de l'Algérie. Il nous faut le résoudre (...). Nous le ferons comme une grande nation et par la seule voie qui vaille, je veux dire par le libre choix que les Algériens eux-mêmes voudront faire de leur avenir.

A vrai dire, beaucoup a été fait déjà pour préparer cette issue. Par la pacification, d'abord. Car rien ne peut être réglé tant qu'on tire et qu'on égorge. A cet égard, je ne dis pas que nous en soyons au terme. Mais je dis qu'il n'y a aucune comparaison entre ce qu'était, voici deux ou trois ans, la sécurité des personnes et des biens et ce qu'elle est aujourd'hui. Notre armée accomplit sa mission courageusement et habilement, en combattant l'adversaire et en entretenant avec la population des contacts larges et profonds qui n'avaient jamais été pris. (...)

La deuxième condition du règlement est que tous les Algériens aient le moyen de s'exprimer par le suffrage vraiment universel. (...) Il s'agit que les Algériens aient de quoi vivre en travaillant, que leurs élites se dégagent et se forment, que leur sol et leur sous-sol produisent bien plus et bien mieux. Cela implique un vaste effort de mise en valeur économique et de développement social. Or, cet effort est en cours. (...)

Je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit, dès aujourd'hui, proclamé. (...) Les trois solutions concevables feront l'objet de la consultation.

Ou bien : la sécession, où certains croient trouver l'indépendance. La France quitterait alors les Algériens qui exprimeraient la volonté, de se séparer d'elle (...). Je suis, pour ma part, convaincu qu'un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux. L'Algérie étant actuellement ce qu'elle est, et le monde ce que nous savons, la sécession entraînerait une misère épouvantable, un affreux chaos politique, l'égorgement généralisé et, bientôt, la dictature belliqueuse des communistes. (...)

Ou bien : la francisation complète, telle qu'elle est impliquée dans l'égalité des droits ; (...) vivant à tous les égards, quelles que soient leur religion et leur communauté, en moyenne sur le même pied et au même niveau que les autres citoyens et devenant partie intégrante du peuple français, qui s'étendrait, dès lors, effectivement, de Dunkerque à Tamanrasset.

Ou bien : le gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures. (...)

Le sort des Algériens appartient aux Algériens, non point comme le leur imposeraient le couteau et la mitrailleuse, mais suivant la volonté qu'ils exprimeront légitimement par le suffrage universel. Avec eux et pour eux, la France assurera la liberté de leur choix.

Source : www.fresques.ina.fr, rubrique « jalons »

Document 2 : La jeunesse algérienne envahit les rues à l'annonce de l'indépendance.



Source : Alger quartier de Bouzareah, 2 juillet 1962. Photographe Marc Riboud

Questions :

1. Présentez le contexte dans lequel le général de Gaulle prononce ce discours.
2. Expliquez ce qu'est l'autodétermination. Relevez, dans le texte, la phrase qui l'évoque.
3. Identifiez les deux conditions nécessaires au règlement du conflit selon l'auteur du texte.
4. Relevez les trois solutions proposées par le général de Gaulle concernant l'avenir de l'Algérie. Précisez son point de vue.
5. En confrontant les deux documents, indiquez le choix effectué par les Algériens et ses conséquences.

Exercice 2. Sujet d'étude : Léopold Sédar Senghor (1906-2001).

Document 1 : Discours prononcé par Léopold Sédar Senghor pour le cinquantième anniversaire de la Faculté des lettres de l'Université Laval, à Québec, le 5 septembre 1987.

Monsieur le Recteur de l'Université,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Chères Étudiantes, chers Étudiants,

Je suis heureux de me retrouver, une fois de plus, au Québec. Et j'ai la chance d'avoir été invité, de nouveau, par l'Université Laval et pour vous parler de la Francophonie. (...)

On s'étonnera, sans doute, que le militant de la négritude, que j'ai été au Quartier latin, soit tombé, par la suite, dans la Francophonie. Pourtant, j'ai souvent signalé le fait. En même temps que certains militants, comme Césaire¹ et moi, suivaient des cours de français, latin et grec à la Sorbonne, Léon Damas et encore moi nous intéressions à ce que nous appelions les humanités négro-africaines. (...)

C'est cette fidélité à la négritude qui explique la double action que j'ai menée, pendant les trente-cinq ans — de 1945 à 1980 — où j'ai été, en même temps ou successivement, professeur de négritude à l'École nationale de la France d'outre-mer et député du Sénégal au Parlement français. Par négritude, j'entends, ici, les langues et civilisations négro-africaines. (...)

Comme député du Sénégal, j'ai appartenu aux deux commissions qui, en 1946 et en 1958, ont préparé des constitutions pour la France. (...)

Après que le projet de constitution eut été approuvé par le peuple de France et les peuples des départements et territoires d'outre-mer, je fus le premier à demander, au général de Gaulle, l'indépendance de mon pays, le Sénégal. Fait remarquable, l'entretien n'avait pas duré une demi-heure quand le Président de la République, qui m'avait écouté sans m'interrompre — c'était son habitude —, me donna son accord.

Précisément parce qu'il en avait été ainsi et que je gardais intacte, au fond de mon âme, ma passion pour la négritude, j'apportai une nouvelle ardeur, avec de nouveaux arguments, à l'autre combat, pour la Francophonie. C'est le moment de rappeler que, depuis la Constitution de 1946, qui avait créé l'Union française, on avait beaucoup avancé, et rapidement. Entre autres États, le Vietnam était devenu indépendant en 1949, le Maroc et la Tunisie en 1956.

Source: www.academie-francaise.fr

¹ Aimé Césaire et Léon Damas sont avec Léopold Sédar Senghor à l'origine de la notion de négritude.

Document 2 : Affiche éditée à l'occasion du centenaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor par l'organisation internationale de la francophonie.



Source : www.senghorfrancophonie.org

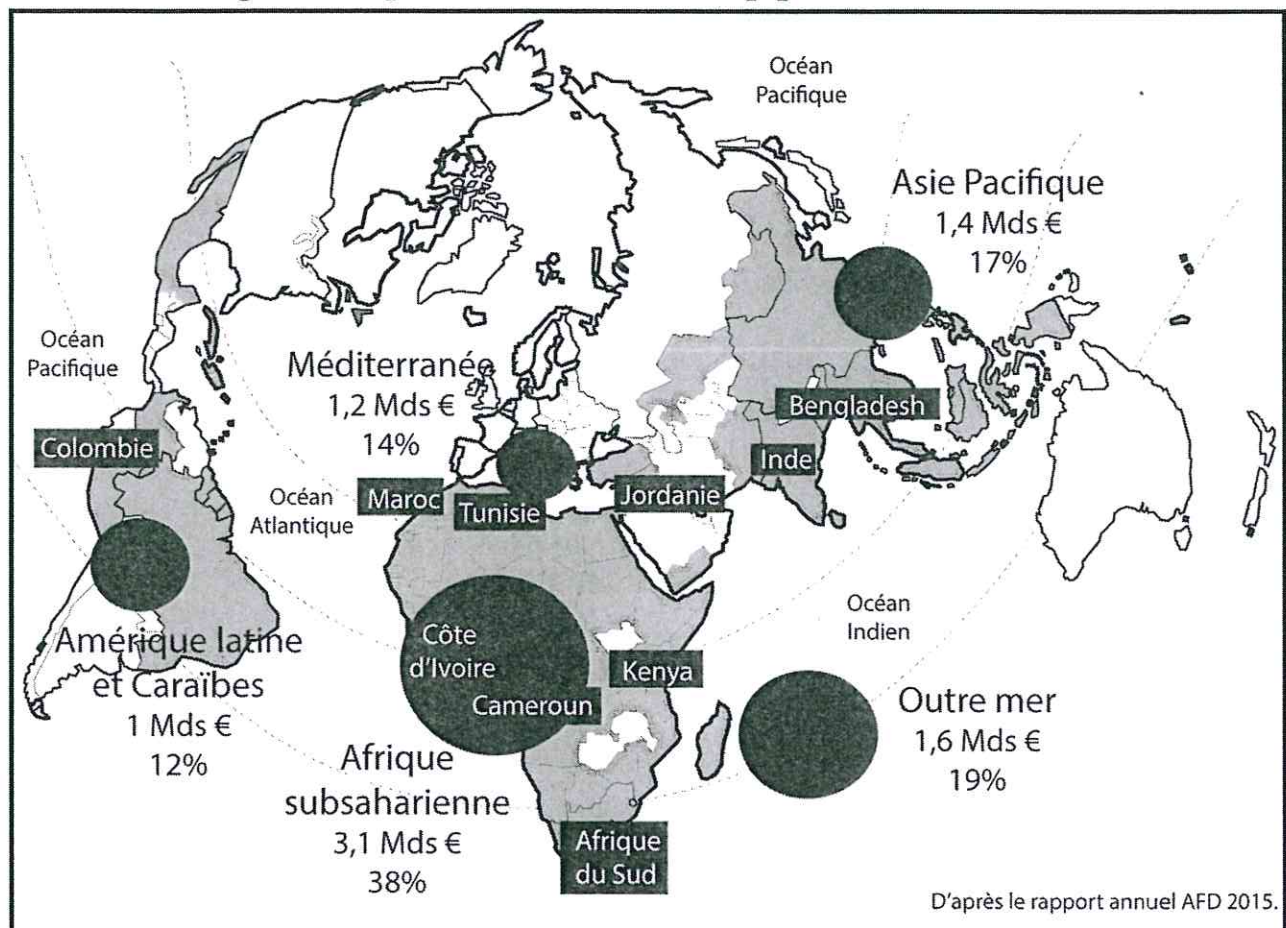
Questions :

1. À partir des éléments du texte, retracez le parcours politique et intellectuel de Léopold Sédar Senghor.
2. Présentez l'indépendance du Sénégal dans le contexte de la décolonisation de l'Afrique subsaharienne.
3. Expliquez pourquoi l'Organisation Internationale de la Francophonie a organisé une « année Senghor ».
4. À l'aide des deux documents, montrez que l'engagement de Léopold Sédar Senghor s'inscrit dans une double culture.

Exercice 3. Sujet d'étude : Les engagements militaires et humanitaires de la France dans le monde.

Document 1 : Carte des activités de l'Agence française pour le développement (AFD) en 2015.

Répartition des activités de l'Agence Française pour le Développement en 2015



D'après le rapport annuel AFD 2015.

■ Pays bénéficiaire ■ Inde Dix premiers Etats bénéficiaires ● Répartition de l'aide par région mondiale

Document 2 : Informations du ministère des Affaires étrangères sur l'Aide publique française au développement.

Avec 9 348 millions d'euros en 2011, la France est le quatrième contributeur mondial d'Aide publique au développement (APD). Elle est le deuxième contributeur en pourcentage du Revenu national brut (RNB), avec 0,46%. (...) La France est également le deuxième contributeur (le premier européen) au Fonds mondial de lutte contre le sida¹, la tuberculose et le paludisme. La France contribue ainsi, par exemple, à fournir des traitements contre le Sida à 4,2 millions de personnes, des traitements antituberculeux à 9,7 millions de personnes et à distribuer plus de 310 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide pour lutter contre le paludisme. (...)

La France conservera une politique de développement ambitieuse, avec des objectifs redéfinis. Trois priorités guideront son action : le développement économique des pays qui en ont besoin, avec en contrepartie le respect des exigences démocratiques, le renforcement de l'État de droit et la promotion des droits des femmes ; en deuxième lieu, la sécurité, car il ne peut y avoir de sécurité dans la durée sans développement, ni de développement sans sécurité ; enfin, la préservation de la planète, notamment du climat. (...)

Un Conseil national du développement et de la solidarité internationale sera créé. Il constituera un cadre de concertation régulière avec l'ensemble des acteurs, notamment la société civile².

Les moyens affectés à la solidarité internationale permettront une politique ambitieuse. Malgré des contraintes budgétaires fortes, la loi de finances pour 2013 préserve les crédits du développement et 10% du produit de la taxe sur les transactions financières seront dès cette année consacrés au développement en Afrique, en priorité au Sahel. Le Président de la République a en outre rappelé son souhait qu'une part significative de la taxe sur les transactions financières européennes, en cours de mise en place, puisse être affectée au développement.

Source : www.diplomatie.gouv.fr

¹ Fonds mondial de lutte contre le sida : organisme dépendant de l'ONU.

² Société civile : acteurs non étatiques.

Questions :

1. Dans quelles parties du monde, l'aide française au développement est-elle distribuée ? Où est-elle la plus importante ? Proposez deux explications.
2. Quels sont les objectifs de l'Aide publique au développement versée par la France ?
3. Quelles sont les contreparties de cette Aide publique au développement ?
4. Montrez l'importance et les limites de l'engagement humanitaire de la France à l'étranger.

Exercice 4. Sujet d'étude : Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités.

Document 1: « Les Français à l'étranger. L'expatriation des Français, quelle réalité ? », Extraits du rapport de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, mars 2014.

(...) La France serait-elle soudainement devenue une terre d'émigration ? Ses élites, comme ses talents, seraient-ils en train de la fuir pour émigrer vers des cieux plus cléments et plus accueillants, foulant le « tapis rouge » déployé par certains voisins bien intentionnés ? (...)

La réforme constitutionnelle de 2008, qui permet aux Français de l'étranger d'élire des représentants à l'Assemblée nationale, a traduit une prise de conscience de l'importance de cette population et de l'intérêt, pour les autorités françaises, à entretenir des liens étroits avec elle.

Le nombre de Français à l'étranger serait compris dans une fourchette de 1,5 à 2 millions de personnes. Plus de la moitié d'entre eux réside dans l'Union européenne. Cette population est en grande majorité qualifiée et active, les motivations professionnelles étant les principales causes de leur expatriation. Cette communauté connaît une croissance très significative depuis le début des années 2000. D'après la Maison des Français à l'étranger¹, elle s'établirait entre 3% et 4% par an au cours des dix dernières années (soit environ 60 à 80 000 personnes par an). Rappelons que sur la même période, la population française a crû, en moyenne de + 0,6 % par an. (...)

Le premier constat que l'on peut faire est que si la tendance à l'expatriation des Français s'accroît, le phénomène est moins marqué que dans les pays voisins. L'idée d'un mouvement massif de fuite des talents, spécifique à la France, ne semble donc pas correspondre à la réalité. Par contre, second constat, il y a bien un changement majeur de comportement chez les jeunes générations, avec une nette accélération de leur mobilité, ce qui est une caractéristique marquante de ce début de XXI^e siècle. On ne peut, pour l'instant, parler de développement de l'émigration permanente mais simplement d'une augmentation de la mobilité globale. Autre conclusion importante, la crise économique a transformé structurellement la population des expatriés français, qui sont devenus plus indépendants avec un moindre recours aux contrats d'expatriation et de détachement et un accroissement de l'entrepreneuriat². (...)

Les expatriés français sont dans la grande majorité des agents économiques qui travaillent en réseau. Ainsi, le fait que de nombreux Français soient à l'étranger tout comme le fait que la France accueille de nombreux étudiants étrangers pourrait jouer un rôle clé dans le rayonnement de la France à l'international ; pour permettre à la population française à l'étranger de devenir un réel levier économique et une force qui maintiendrait la France au sommet de l'échiquier international, il conviendrait de réfléchir à ce que pourrait être une politique diasporique³ afin que les Français expatriés soient considérés comme des ambassadeurs de leur pays d'origine. (...)

Source : www.cci-paris-idf.fr

¹ Maison des Français de l'étranger : service dépendant du ministère des Affaires étrangères pour informer et aider les Français voulant s'établir à l'étranger.

² Entrepreneuriat : création d'entreprise.

³ Qui concerne la dispersion des Français dans le monde.

Document 2 : Publicité pour la Caisse des Français de l'Étranger.



**AVEC LA CFE,
VOUS QUITTEZ
LA FRANCE
SANS QUITTER LA
SÉCURITÉ SOCIALE.**

La Caisse des Français de l'Étranger est le seul organisme à proposer aux expatriés une protection sociale « à la française ». Grâce à elle, les expatriés bénéficient d'une couverture qui s'inscrit dans le cadre des exigences de la Sécurité sociale française.
www.cfe.fr



Source : Magazine Français du Monde n° 178, été 2014.

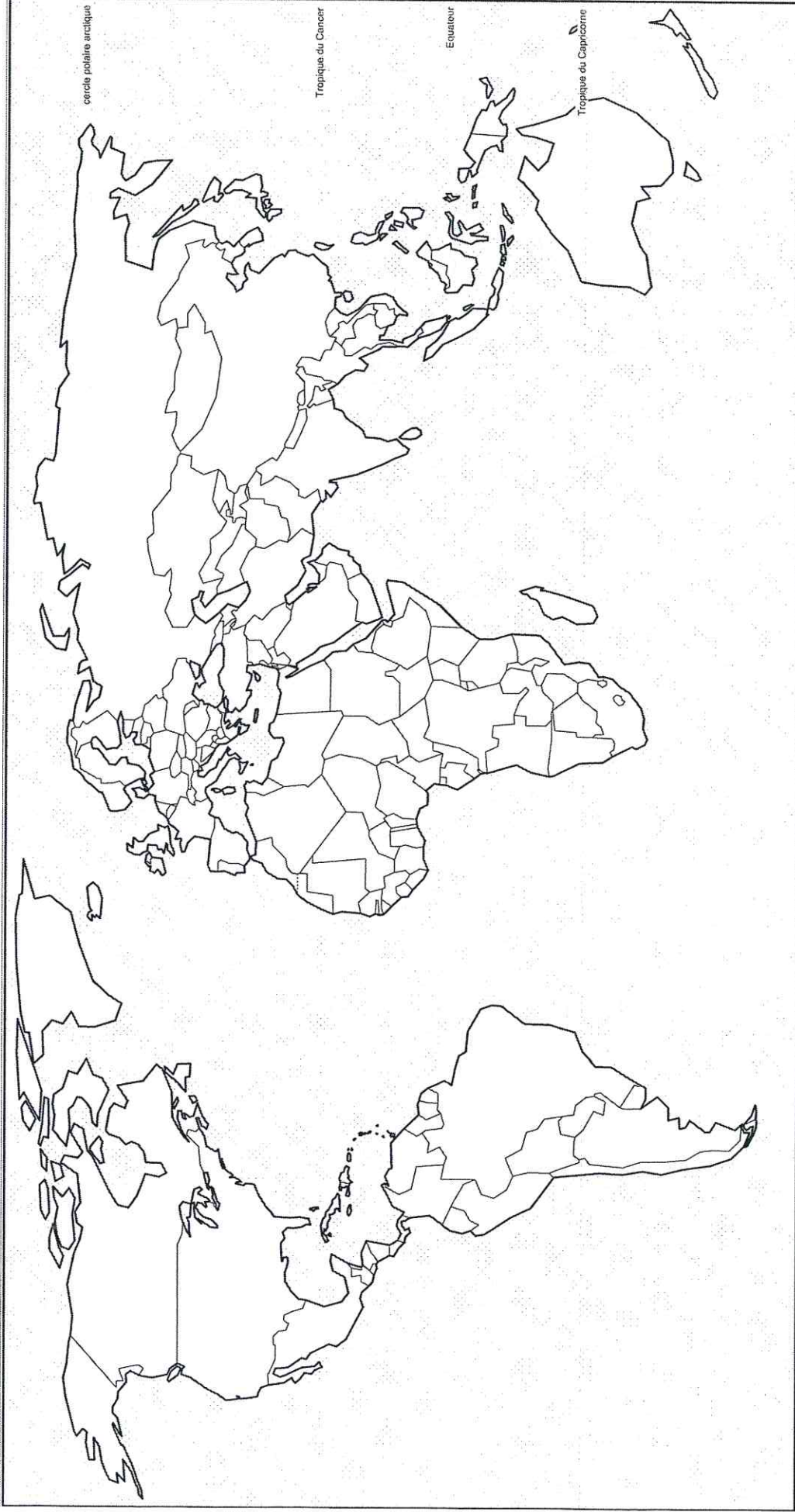
Texte au bas de la publicité :

La Caisse des Français de l'Étranger est le seul organisme à proposer aux expatriés une protection sociale « à la française ». Grâce à elle, les expatriés bénéficient d'une couverture qui s'inscrit dans le cadre des exigences de la Sécurité sociale française. www.cfe.fr.

Questions :

1. Quel est le profil des Français qui s'expatrient ? Comment l'auteur du rapport explique-t-il leur départ ?
2. À l'aide des documents, montrez que l'État favorise les liens des expatriés avec la France.
3. Quels éléments du texte répondent à la phrase soulignée ?
4. Expliquez pourquoi les expatriés français contribuent au rayonnement de la France dans le monde.

ANNEXE : À REMETTRE AVEC LA COPIE D'EXAMEN



Façade maritime mondiale



Ville mondiale